

Commune de Vallangoujard

Mars 2022

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNÉE 2021

L'article L 2313-1 du code général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit dorénavant être jointe au compte administratif et être publiée sur le site de la Commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année achevée.

L'EXÉCUTION DU BUDGET 2021

L'exécution du budget de l'année 2021 a été impactée par la pandémie. Certains moyens ont dû être affectés au fonctionnement de l'école pour la prévention (produits d'entretien, dépenses de nettoyage, masques...). Certaines recettes ont souffert des règles du confinement (moins de repas de cantine, moins de locations de la salle communale...). Les chantiers ont été retardés. Dans l'ensemble, le coût de cette crise a eu un effet négatif que l'on peut espérer passer sur la capacité de la commune à financer ses investissements.

Le budget 2021 a été exécuté avec l'objectif de délivrer à la population des services de qualité tout en maîtrisant les dépenses courantes afin de préserver la capacité de la commune à autofinancer ses investissements. De fait, en 2021, d'importants investissements ont été poursuivis (Clos de l'école) ou entièrement réalisés (enfouissement des réseaux rue de Marines).

Toutefois, en 2021, une hausse des dépenses courantes a fait diminuer l'excédent annuel de fonctionnement (recettes – dépenses) et par conséquent réduit l'autofinancement des investissements à venir. Cette hausse des dépenses concerne notamment l'école (recrutement d'une artiste plasticienne à temps partiel et instauration d'un service d'aide aux devoirs). Ce qui pose question pour la suite. Faut-il réduire les dépenses courantes (sachant que l'essentiel des nouvelles dépenses concerne l'école, priorité de la commune), accepter de limiter les investissements à venir ou augmenter les taux d'imposition ?

Cette question devra être tranchée lors du vote du budget 2022.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Comme chaque année, le budget 2021 avait été établi avec une marge de sécurité et, donc, logiquement, les dépenses réalisées s'avèrent, dans l'ensemble, inférieures aux sommes qui avaient été votées.

DÉPENSES	voté	réalisé
Charges à caractère général		
✓ électricité, gaz, fioul, alimentation etc.	82 800 €	91 110 €
✓ entretien du village, des bâtiments etc.	110 900 €	104 694 €
✓ maintenance, assurances etc.	28 300 €	25 801 €
✓ honoraires, formations etc.	44 910 €	45 122 €
✓ autres	0 €	0 €
Charges de personnel		
✓ personnels titulaires et contractuels	212 910 €	212 007 €
✓ indemnités élus	39 500 €	38 797 €
Autres charges de gestion courante		
✓ pompiers	18 658 €	18 658 €
✓ contributions et subventions	8 000 €	2 739 €
✓ remboursement de l'intérêt des emprunts	11 000 €	9 047 €
✓ dépenses imprévues et autres dépenses	46 661 €	16 550 €
Total des dépenses	603 640 €	564 530 €

RECETTES	voté	réalisé
Produit des services	33 510 €	48 607 €
Impôts et taxes	510 133 €	474 644 €
Dotations, subventions et participations	16 249 €	41 950 €
Loyers	31 005 €	23 834 €
Autres produits de gestion courante	3 455 €	2 169 €
Total des recettes hors report de l'année précédente	594 352 €	591 206 €
Résultat reporté (excédent de fonctionnement antérieur)	79 286 €	79 286 €
Total des recettes	673 640 €	670 492 €

Les dépenses courantes de fonctionnement ont été inférieures de 39 110 € aux sommes votées.

Ces dépenses sont inférieures aux recettes de l'année : 591 206 € - 564 530 € = 26 676 €

À cette somme de 26 676 € s'ajoute le résultat reporté de l'année précédente (2020), soit 79 286 € ; ce qui fait 26 676 € + 79 286 € = 105 962 €. Cet excédent sera reporté sur le budget de fonctionnement 2022.

LES INVESTISSEMENTS

L'année 2021 a été marquée par

- la poursuite du grand chantier du Clos de l'école (dont la réalisation a été ralentie par le Covid, directement en période critique, ou indirectement par retard à la livraison d'équipements ou de matériaux nécessaires à la construction),
- la réalisation de l'enfouissement des réseaux aériens d'une grande partie de la rue de Marines, précédant l'opération de voirie et de sécurisation des cheminements piétons par le Département.

Le coût de l'enfouissement des réseaux aériens et de la réfection de l'éclairage public de la rue de Marines (entièrement réalisé sur 2021) a été partagé entre :

- Sicaevs	86 230 €
- PNR du Vexin français	12 073 €
- État	191 266 €
- Commune (reste à charge)	212 042 €
Coût total HT	501 612 €

La part de la commune a été en partie couverte par un emprunt de 180 000 € sur 20 ans.

BUDGET GÉNÉRAL (HORS CLOS DE L'ÉCOLE)

DÉPENSES 714 823 €

RECETTES 720 405 €

Excédent financier sur les investissements de 2021 + 5 582 €

Cet excédent de 5 582 € sera reporté au budget d'investissements de 2022 de la commune (hors Clos de l'école).

Un budget annexe a été constitué pour l'opération en cours au Clos de l'école.

CLOS DE L'ÉCOLE (BUDGET ANNEXE)

DÉPENSES 1 099 022 €

RECETTES 1 456 600 €

Excédent financier sur les investissements de 2021 + 357 577 €

Cet excédent est en grande partie lié au fait que l'emprunt de 1 120 000 € réalisé pour le financement des travaux a été perçu en 2020, alors que le chantier a pris un peu de retard... ce qui a repoussé le paiement des factures correspondantes.

Cet excédent de 357 577 € sera reporté au budget annexe d'investissements de 2022 du Clos de l'école.